



<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>✂ En exercice : 19</p> <p>✂ Présents : 16</p> <p>✂ Pouvoir(s) : 1</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>16 Février 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHAZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER, Jean-Marc BOURGOGNE, Michel MOTTUEL</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Claude MULLER a donné pouvoir à Dominique UNI</p> <p><u>Membres absents :</u> Noémie ISSARTEL, Patrice BERTRAND</p> <p><u>Membres absents excusés :</u></p> <p><u>Secrétaires de séance :</u></p> <p>Muriel GAIFFIER, Céline VEHIER (secrétaire de mairie)</p>
---	--

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021 sera présenté lors de la prochaine séance.

1 – Vote de la subvention au CCAS pour l'année 2021

En l'absence de Claude MULLER, adjointe à l'action sociale, Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente la clôture 2020 du budget CCAS, un budget en croissance constante (Le budget de l'année 2013 était de 7020 €)

Le compte de gestion fait apparaître un excédent de 22 989€ (contre 452€ en 2019)

Le montant des recettes s'élève à 114 557 € et se décompose de la manière suivante :

- Subvention CAF : 25 000€ (agrément espace de vie sociale)
- Subventions projets spécifiques : 25 000€
- Subvention commune : 40 000€ (pour information : 20 000€ en 2019)
- Petite restauration, boissons
- Adhésions Mixage
- Dons...

Celui des dépenses s'élève à 92 040 € :

- Fonctionnement : 38 989€
- Charges de personnel : 71 00€ (5 agents/2,6 ETP)

Ce poste est très important car le fait que Mixage Café soit agréé « Espace de Vie Sociale » implique le recrutement de personnel qualifié, dû aux obligations de la CAF.

L'ensemble des élus reconnaît la très belle réussite que représente Mixage Café, le dynamisme de ses bénévoles et la plus-value apportée aux habitants de la commune et du territoire. Mais la recherche permanente de financements engendre à la fois une inquiétude permanente et une lourdeur administrative difficile à pallier malgré le professionnalisme de la coordinatrice et la très grande implication de Claude MULLER. Il faudra réfléchir à comment faire évoluer ce dispositif pour le rendre pérenne.

A l'issue des débats, l'assemblée vote, à l'unanimité, la reconduction de la subvention communale de 40 000 euros au CCAS pour l'année 2021.

2 – Suite de la construction du budget 2021 de la Commune

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente la clôture 2020 du budget communal :

- un écart de 14 000€ en notre faveur est apparu entre le compte de gestion provisoire établi par le Comptable public et le compte de la Commune, rectifié après pointage des mandats avec la Trésorerie.
- L'excédent 2020 s'élève à : 653 300 € (< excédent 2019 qui était de 831 664 €)

Il poursuit la construction du budget 2021 commencée lors de la séance du 23/02/2021 :

- Impôts et taxes : absence de visibilité avant fin mars/avril
- Charges de personnels revues à la hausse pour intégrer la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Estimation du transfert Fonctionnement vers Investissement : 430 000 euros (en 2020 : 642k€)

Il dresse ensuite la liste des projets d'investissement envisagés pendant le mandat, qui débiteront en 2021, et qui doivent faire l'objet d'une prévision budgétaire, pour un montant total estimé de 779 000 €

Afin de consolider le budget, il est proposé d'envisager de contracter un prêt de 300 000 euros d'ici fin 2021. Cette proposition sera réévaluée et rediscutée en fin d'année au vu des subventions qui pourront être sollicitées et obtenues dans le cadre des différents projets (plan Ecole ; subvention Patrimoine ; plan mobilité douce...). La simulation de la dette avec cet emprunt montre une hausse du montant des annuités en 2022 puis qui revient à la normale dès 2023 (arrêt emprunt école).

3 – Mise en place de la saisie par voie électronique (SVE) appliquée aux demandes d'autorisations d'urbanisme

Stéphane TOURNOUD, Adjoint à l'urbanisme et au développement du territoire, explique que, à partir du 01/01/2022, pour les communes de plus de 3500 habitants un logiciel de transfert de données doit être mis en place. Au niveau de l'Intercommunalité, il est prévu d'étendre cette fonctionnalité aux communes de moins de 3 500 habitants afin d'uniformiser le traitement dématérialisé des dossiers.

Le développement d'un module supplémentaire pour le logiciel RAD'S est nécessaire pour un montant d'investissement d'environ de 170€/commune et d'environ 38 €/an et par commune pour le fonctionnement du module.

Il est proposé d'équiper la Commune de Saint-Vérand de ce module.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Délibération concernant la gratuité du transport dans le cadre du TIC (Transport Inter Communal)

Jean-Philippe GORON, membre de la « conférence TIC » mise en place en collaboration avec les villes de Saint-Marcellin et Chatte, précise que ce transport intercommunal doit redémarrer, dans son format initial, en avril, mais que la volonté de la commune de Saint-Vérand est bien de tendre, à terme, vers la mise en place d'un transport à la demande (TAD).

Il explique par ailleurs qu'il est nécessaire de passer à la gratuité de la prestation pour éviter que ce service soit assimilé à un transport « public » et contourner ainsi des risques juridiques.

A l'issue des débats, l'assemblée vote, à l'unanimité, la gratuité du transport dans le cadre du TIC.

4 – Questions diverses

Stéphane TOURNOUD dresse un résumé de la rencontre avec l'EPFL du Dauphiné (Etablissement Public Foncier Local) qui a eu lieu le 2/03/2021.

- Maison paroissiale : Sortie du portage afin que la Mairie devienne propriétaire de l'actuel Mixage Café. Une demande officielle a été adressée par courrier à l'EPFL, nous sommes dans l'attente de leur retour pour solder ce dossier. Il reste 40 000 de capital à rembourser à l'EPFL + environ 3000 euros de frais de portage. Ces crédits sont prévus au budget 2021.

- Tènement des Consorts Giroud (terrain derrière le Mixage Café)

L'EPFL ne se portera pas acquéreur pour la commune en revanche il peut nous accompagner gratuitement dans la recherche d'opérateurs pour ce projet et dans la réflexion sur les hypothèses d'aménagement :

40 logements environ (dont logement sociaux, lot individuels...)

Zone où la Taxe d'aménagement (TAM) est majorée à 18% (contre 5% sur le reste de la commune) afin de financer les travaux d'équipements publics à la charge de la collectivité (voiries, viabilisation...)

Ce projet pourrait s'échelonner en plusieurs phases pour ne pas saturer le marché.

La Commune pourrait se réserver une partie du terrain derrière le Mixage pour une zone d'aménagement urbain (aire de jeux...)

Lors de la rencontre avec Bernard Perazzio (Conseiller départemental) le 25 février 2021, concernant la sécurisation de la RD au sein du village, il a aussi été évoqué la liaison avec Saint-Marcellin par piste cyclable.

M. Perazzio annonce le lancement d'un nouvel appel à projets du CD38 dans le cadre du « plan mobilité douce » avec un dépôt des dossiers pour fin mars.

Nous devons être très réactifs car le délai est très court. Stéphane TOURNOUD présente les différents tracés et les scénarii envisageables soit par la RD soit par l'ancien canal de la Fromagerie « Veyret-Veilleux ».

Il est décidé de consulter des Maîtres d'œuvre pour une mission d'études préliminaire et avant-projet avec 2 axes l'un par une piste cyclable en direction de Saint-Marcellin via « Daumont » et l'autre via l'ancien canal. Ces 2 axes n'ont pas la même vocation et n'ont pas vocation à se substituer à l'un ou à l'autre. La liaison avec Saint-Marcellin par le canal relèvera d'un autre projet d'aménagement pour une « voie verte » touristique et sportive (pédestre, vélo, parcours de santé...).

Stéphane TOURNOUD se propose de rédiger le cahier des charges avec une relecture par Pierre CHEVALLIER, et indique que le relevé topographique par un géomètre sera pris en charge par le conseil départementale pour les portions en bordure de la RD.

Pour la mission de maîtrise d'œuvre, il est décidé de publier l'offre dans les Affiches pour s'assurer de recevoir des propositions. Retour des offres pour le 30 mars.

Fin de séance : 23h00
